



Pole Formation Formateurs Labellisés

Destinataires : Ligues, Comités

Nombre de pièces jointes : 2

Information

Diffusion vers :

Echéance de réponse :

A. LES FORMATEURS LABELLISES LES ANNEES PRECEDENTES

Un formateur labellisé doit être actif en effectuant au minimum 10 heures de formation par saison :

- Une journée de stage = 5 heures
- Une séance de formation devant un groupe de stagiaires arbitre = 2 heures
- Une observation d'une rencontre = 1 heure

Il doit remplir le rapport annuel d'action de formation joint pour être valorisé pour la charte des officiels, l'envoyer à formateurslabellises@ffbb.com

B. LES FORMATEURS LABELLISES : FORMATION INITIALE

- ✓ Un formateur doit suivre un stage de 2 jours pour prétendre être labellisé
- ✓ Le stage comportera un tronc commun et une partie spécifique suivant le niveau demandé par l'organisme organisateur
- ✓ Un formateur labellisé doit être actif en effectuant au minimum 10 heures de formation par saison :
 - Une journée de stage = 5 heures
 - Une séance de formation devant un groupe de stagiaires arbitre = 2 heures
 - Une observation d'une rencontre = 1 heure
- ✓ Il doit ensuite se revalider tous les 2 ans

C. LA REVALIDATION

- ✓ Lors des saisons avenir, le formateur doit se revalider tous les 2 ans (en cours d'élaboration). Mise en place pour la saison 2016-2017 via un parcours e-Learning.

D. F.B.I

Les formateurs labellisés sont gérés uniquement par le pôle formation à compter de la saison 2015-2016. Ils doivent renvoyer leur rapport annuel d'actions de formation dûment complété à l'adresse indiquée ci-dessus **avant le 15 mai 2016**.

E. RAPPELS

Un formateur labellisé doit assurer à son niveau la formation initiale et/ou la formation continue des arbitres (cours, stages, observation)

Un stage est adapté à chaque niveau de formation du formateur. Le stage s'organise à la demande d'une structure (club, comité et/ou ligue).

Un formateur labellisé précédemment validé devra se recycler en 2016-17 puis toutes les deux saisons pour pouvoir être valorisé pour la charte des officiels.

Comme indiqué dans la charte des officiels, un formateur labellisé peut créditer de 5 points un club.

Un formateur labellisé garde son label à vie mais doit être actif tous les ans pour être valorisé au titre de la charte. Chaque début de saison, la fiche FBI du formateur labellisé sera réinitialisée.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Carole DELAUNE, Formatrice	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur Pôle formation	Thierry BALESTRIERE Secrétaire général
Référence	2016-02-04 2-OFFICIELS - Formateurs Labellisés - Note d'information Ligue et Comité VFIN.docx	